

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze octobre, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 2 octobre 2025

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise - BERNARD Delphine - FABRE Claude - SEGUIER Christian - ALQUIER Jérémy - DURAND Julie - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - GAUBERT Thierry - Xavier MAFFRE - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Muriel VISTE à Françoise CANOVAS
CATHALA-SUC Nicole à Delphine BERNARD

Secrétaire de séance: MAFFRE Xavier

OBJET : Autorisation de signature de la Convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet 2025 /2028 avec la Fédération des MJC Occitanie.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet le projet de convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet 2025 /2028 proposés par la FRMJC Occitanie,

EXPOSE

Mr le Maire expose au Conseil Municipal les engagements liés la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet 2025 /2028 proposées par la Fédération Régionale des MJC Occitanie à la commune et précise le montant de la subvention 2025 de 34 747 € que la commune s'accorderait à allouer à la FRMJC dans ce cadre.

La convention a pour objet de préciser le cadre du soutien financier apporté par la municipalité de Saint-Amans Soult à la FRMJC sur 4 ans et le montant de la subvention 2025 sollicitée ; une demande de subvention allant être faite chaque année dans le cadre de cette convention 2025-28.

La collectivité reconnaît l'intérêt pour sa politique en faveur du développement de l'animation socio-éducative de la jeunesse du territoire, des actions mises en œuvre par la FRMJC pour encadrer le projet associatif de la MJC de Saint-Amans ; la vie démocratique associative, l'animation de la vie locale et la formation citoyenne des jeunes faisant partie intégrante du projet associatif de la fédération.

Pour ce faire, la FRMJC déploie les ressources et les compétences nécessaires pour encadrer le projet MJC.

- Déployer les ressources et les compétences nécessaires pour accompagner le Conseil d'Administration et les acteurs de la MJC à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet associatif en cohérence avec les besoins du territoire et de ses habitants : assurer la permanence de l'exercice des fonctions d'encadrement et d'animation de la MJC (apport permanent et sans cesse réactualisé de compétences techniques, juridiques, administratives, pédagogiques, organisationnelles, relationnelles utiles à la gestion et l'animation de la MJC),
- Mettre en place un suivi et une formation permanente du personnel fédéral exerçant des fonctions d'animation coordination dans le cadre de la fonction d'employeur de la FRMJC, Impulser des projets d'actions de réseau pour développer les capacités d'agir de la MJC auprès des publics en terme pédagogique et relationnel et engendrer des idées novatrices, mobilisatrices d'énergies au profit de l'épanouissement de la population locale,
- Alimenter de façon permanente la MJC et ses acteurs de ressources (outils, méthodes, orientation vers des sources de cofinancement de projet...), de compétences, d'informations capitalisées au sein du réseau régional et national des MJC,
- Assurer la médiation et l'animation de la relation triangulaire entre la ville, la MJC, et la FRMJC.

Il est proposé au conseil municipal de signer la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet 2025 /2028 et d'approuver le montant de la subvention sollicitée pour 2025 de 34 747 € à attribuer à la FRMJC Occitanie.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet 2025 /2028 avec la FRMJC Occitanie ; convention jointe à la délibération ;

D'autoriser le versement d'une subvention de 34 747 € sur l'année 2025 à la FRMJC, comme indiqué dans la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet 2025 /2028.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Alain VIDAL ne prend pas part au vote.

Le secrétaire de séance : MAFFRE Xavier

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 15 octobre 2025

Le Maire,
Jérôme CROS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze octobre, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 2 octobre 2025

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise - BERNARD Delphine - FABRE Claude - SEGUIER Christian - ALQUIER Jérémy - DURAND Julie - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - GAUBERT Thierry - Xavier MAFFRE - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Muriel VISTE à Françoise CANOVAS
CATHALA-SUC Nicole à Delphine BERNARD

Secrétaire de séance: MAFFRE Xavier

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN DU HAUT-CABARDES

Le Conseil municipal de la commune de SAINT AMANS SOULT dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Mr Jérôme CROS.

Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L.181-10-1, relatif à la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement ;

Vu l'avis d'ouverture de la consultation du public, du 28 juillet 2025 au 28 octobre 2025, concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société C.E.P.E du Haut-Cabardès, filiale du groupe TRIG, en vue du renouvellement du parc éolien situé sur les communes de Pradelles-Cabardès et Cabrespine ;

Vu la présentation du projet consistant au démantèlement de 16 éoliennes existantes et leur remplacement par 9 éoliennes plus performantes, d'une puissance unitaire maximale de 3 MW, pour une production estimée à 81,6 GWh/an ;

Considérant que ce projet contribue à la production d'électricité renouvelable et s'inscrit dans les objectifs de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique ;

Considérant que le projet permet une diminution du nombre d'éoliennes implantées tout en améliorant le rendement énergétique ;

Considérant que le Conseil municipal a été régulièrement informé et que les documents relatifs au projet ont été mis à disposition du public ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal émet un AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société C.E.P.E du Haut-Cabardès pour le renouvellement du parc éolien du Haut-Cabardès.

Le secrétaire de séance : Xavier MAFFRE

Le Maire,
Jérôme CROS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze octobre, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 2 octobre 2025

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise - BERNARD Delphine - FABRE Claude - SEGUIER Christian - ALQUIER Jérémy - DURAND Julie - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - GAUBERT Thierry - Xavier MAFFRE - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Muriel VISTE à Françoise CANOVAS
CATHALA-SUC Nicole à Delphine BERNARD

Secrétaire de séance: MAFFRE Xavier

OBJET : APPROBATION DU PLAN INTRACTING AVEC LE SDET POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDET a contractualisé avec la Banque des Territoires un financement pour les programmes de rénovation de l'éclairage public par une avance remboursable dénommée « Intracting ».

L'Intracting est destiné à financer des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Il s'agit de mettre en place des actions de performance énergétique de façon à réduire la consommation d'énergie. Dans ce cadre, le SDET souhaite accompagner les collectivités du Tarn en procédant à la rénovation énergétique de l'éclairage public.

La commune de St Amans Soult a exprimé son souhait d'adhérer à ce programme.

Ce plan de financement « Intracting pour la rénovation énergétique de l'éclairage public » a pour objet les modalités de la prise en charge par la commune d'une partie des dépenses engagées pour la rénovation de son éclairage public.

Le montant total des travaux est estimé à 168 667.77 €

La participation de la commune sera de 112 975.58 €

Cette participation sera remboursée au SDET sur une période de 12 ans selon l'échéancier annexé à la présente délibération.

Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L 5212-24 et les communes ou les établissements publics de Coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Considérant l'opportunité que représente ce dispositif pour la commune de St Amans Sout

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement « intracting » proposé concernant la rénovation énergétique de l'éclairage public et le versement de la participation communale estimé à selon l'échéancier annexé à la présente délibération.

Le secrétaire de séance : MAFFRE Xavier

Le Maire

Jérôme CROS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze octobre, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 2 octobre 2025

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise - BERNARD Delphine - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali -KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - GAUBERT Thierry - Xavier MAFFRE - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Muriel VISTE à Françoise CANOVAS
CATHALA-SUC Nicole à Delphine BERNARD

Secrétaire de séance: MAFFRE Xavier

OBJET : Approbation du rapport d'évaluation du transfert de charges de maintenance - bâtiment 2-4 place de la République à Castres - Office de Tourisme de Castres - compétence Tourisme

Le Conseil municipal de la commune de SAINT AMANS SOULT dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Mr Jérôme CROS.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la réunion en date du 16 juin 2025 présidé par le Président de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées approuvant le rapport

Vu le rapport d'évaluation établi dans le cadre du transfert de charges de maintenance du bâtiment situé au 2-4 place de la République à Castres à l'Office de Tourisme de Castres,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à la loi n°2020-9354 du 30 juillet 2020 de finances rectificatives pour 2020 et aux dispositions de l'article 1609 nonies CIV du Code général des impôts, ce rapport d'évaluation doit être transmis aux Communes Membres en vue de son approbation en majorité qualifiée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE :

D'approuver le rapport d'évaluation relatif à l'évaluation du transfert des charges de maintenance du bâtiment 2-4 place de la République à Castres à l'office du Tourisme de Castres au titre de la compétence « TOURISME »

Le secrétaire de séance : MAFFRE Xavier

Le Maire

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze octobre, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 2 octobre 2025

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise - BERNARD Delphine - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali -KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - GAUBERT Thierry - Xavier MAFFRE - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Muriel VISTE à Françoise CANOVAS
CATHALA-SUC Nicole à Delphine BERNARD

Secrétaire de séance: MAFFRE Xavier

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES BP 2025 N° 2

<u>Désignation</u>	<u>Diminution sur crédits ouverts</u>	<u>Augmentation sur crédits ouverts</u>
<u>DI 2135 OP RENOUVELL URBAIN CHAP 21</u>	<u>20 000 €</u>	
<u>TOTAL DI</u>	<u>20 000 €</u>	
<u>DI 2151 OP VOIRIE CHAP 21</u>		<u>20 000 €</u>
<u>TOTAL DI</u>		<u>20 000 €</u>

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de Séance : MAFFRE Xavier

Le Maire

Jérôme CROS

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze octobre, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 2 octobre 2025

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise - BERNARD Delphine - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali -KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - GAUBERT Thierry - Xavier MAFFRE - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Muriel VISTE à Françoise CANOVAS
CATHALA-SUC Nicole à Delphine BERNARD

Secrétaire de séance: MAFFRE Xavier

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MJC

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'aide à la MJC St Amans Albine et la volonté de les aider financièrement,

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de trois cents euros (300 €)
1 voix non comptée car Mr Alain VIDAL n'a pas souhaité prendre part au vote.

Le Secrétaire de Séance : MAFFRE Xavier

le Maire

Jérôme CROS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze octobre, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 2 octobre 2025

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise - BERNARD Delphine - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali -KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - GAUBERT Thierry - Xavier MAFFRE - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Muriel VISTE à Françoise CANOVAS
CATHALA-SUC Nicole à Delphine BERNARD

Secrétaire de séance: MAFFRE Xavier

OBJET : MODIFICATION D'UN MEMBRE DE LA CRECHE LA PETITE LOCO

Conformément aux statuts de « La Petite Loco »,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne Mme CANOVAS Françoise titulaire
Mme GIMENO Nicole suppléant

Mr Chrítian SEGUIER titulaire
Mr Francis GIL COSTA suppléant

Comme représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la crèche
« La Petite Loco ».

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 15 octobre 2025

Le secrétaire de séance : Xavier MAFFRE

Le Maire
Jérôme CROS